

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est

Décision du 16 février 2021 modifiant la décision du 5 août 2019 portant organisation des délégations de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est

NOR : TREA2105412S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 7 janvier 2021 modifiée portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

Vu la décision du 5 août 2019 portant organisation des délégations de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de la décision du 5 août 2019 susvisée, les termes : « de l'instruction des dossiers d'agrément d'assistance en escale et d'en assurer le suivi » sont remplacés par les termes : « de l'instruction et de la délivrance des agréments des prestataires de services d'assistance en escale, et d'en assurer le suivi ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 16 février 2021.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est

Y. TATIBOUET